

Gérer la ressource en pêche de la ria est une nécessité

L'environnement et le respect de la ressource sont les préoccupations des membres de l'association pour la défense du littoral et des pêcheurs (ADLP) de la ria d'Étel et des communes limitrophes, qui a tenu son assemblée générale samedi. « **La pêche de loisir doit être raisonnable et répondre uniquement à des besoins personnels, dans le respect des quotas et des tailles réglementaires** », indique Jean-Baptiste Guillas, président.

Préserver les huîtres plates

Les premières assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance, qui se sont déroulées en novembre dernier, ont permis de dresser un état des lieux. « **Une enquête BVA a permis de déterminer que le prélèvement de poissons se situe entre 15 000 et 25 000 tonnes par an en métropole. La pêche de loisir représente entre 1 % et 3 % du prélèvement** », déclare Paul Vinet, vice-président de la **FNPPSF** et président régional.

La pêche à pied dans la région concerne 30 pêcheurs professionnels, et environ 7 d'entre eux la pratique dans la ria. « **En 2013, plus de 16 tonnes de coques et près de 7 tonnes de palourdes ont été pêchées dans la rivière** », précise François Le Bihan, garde-juré. Jean Mahéo, président des ostréiculteurs,



Le bureau de l'Association pour la défense du littoral et des pêcheurs, avec de gauche à droite : André Savin, Firmin Philippe, Christian Guézel, Paul Vinet, Jean-Baptiste Guillas, Jean-Pierre Kerzero, Daniel Guillevic

attire l'attention sur le retour des huîtres plates dans la ria. « **Depuis leur disparition en 1976, on en trouve de plus en plus dans les vasières. Leur présence est fragile et il faut la préserver. En été, elles se reproduisent et ne doivent pas être pêchées. Il faut être vigilant et informer les touristes.** »

« Entendu et reconnu »

« **Les nouvelles organisations administratives cantonales et intercommunales sont sources de crainte pour la préservation de la ria. Le syndicat du bassin-versant de la ria d'Étel doit être le fil conducteur pour assurer la cohérence entre les associations concernées** », déclare Jean-Baptiste Guillas.

L'ADLP contribue activement à la commission pêche à pied. « **Nous avons la volonté d'être entendu et reconnu. L'estran doit être accessible à tous. Ce dossier important est à étudier. Nous devons transmettre un avis à l'administration** », précise André Savin, membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a accueilli deux nouveaux membres, en remplacement de membres sortants : André Savin et Jean-Pierre Morel.

■ Brokaer

La réunion qui devait avoir lieu le vendredi 31 janvier est annulée. Elle est reportée au lundi 3 février, à 15 h, salle des Astéries.